

CERTIPHYTO

CERTIFICAT INDIVIDUEL POUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
MISE EN VENTE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES
INITIAL- SITE COMBOURG

L'objectif est d'apporter ou de consolider des connaissances permettant aux stagiaires de conseiller à l'usage des produits (selon le CERTIPHYTO) en limitant les risques pour la santé et l'environnement et obtenir le CIPP.

PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCE 1: RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENTALE (8H)

SÉQUENCE 2 :SANTÉ ET SÉCURITÉ DE L'APPLICATEUR
EN ESPACE OUVERT AU PUBLIC (7H)

SÉQUENCE 3: RÉDUCTION DE L'USAGE ET MÉTHODES
ALTERNATIVES (5H)



*100% DE RÉUSSITE
À L'EXAMEN
100% DE TAUX DE SATISFACTION

Évaluation par TEST QCM (1h) sur la plateforme du Ministère pour obtenir le certificat comme stipulé par la note de service de la DGER du 15/09/2016, les questions du test permettant la validation sont identiques aux questions par étape. Le seuil de réussite est fixé à 20 bonnes réponses sur les 30 questions du QCM..



**Le CPSA de
Combourg est
habilité
Certiphyto**

Pré-requis

-Aucun pré-requis nécessaire

Public visé

La formation s'adresse aux professionnels exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques. Le "certiphyto" répond à l'obligation réglementaire relative à l'achat, la distribution, le conseil et l'utilisation à titre professionnel de produits phytopharmaceutiques. La formation vise à réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à développer les techniques alternatives.

Pédagogie

Durée : 21H

Modalités pédagogiques : en présentiel

Admission

Contact par mail ou téléphone

Fiche d'inscription

Positionnement du candidat sur « L'arbre de décision : Quel Certiphyto ? »

Tarifs fournis sur devis

Accessible aux personnes en situation de handicap

Contacts et Informations

CPSA de Combourg

Chargée de recrutement

Avenue des Palmiers

35270 Combourg

02 99 73 05 27

cfppa.combourg@educagri.fr

